compte-rendu du conseil d'administration du 15 mai 2021 en visio-conférence



Membres présents :

M^{mes} Monique Ansquer, Béatrice Blasak, Nathalie Bonanni, Odile Crombez, Céline Fortune, Marie-José Gaudefroy, Valérie Jacob, Nathalie Lassalle, Catherine Meunier, Isabelle Penafiel, Anne-Sophie Picquart & MM. Cédric Denon, Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle, Michel Laurent, Pierre Lentier, Jean-Philippe Mennesson, Christian Pastor, David Peneau, Christian Plas, Philippe Pudelko, Clément Raingeart, Philippe Rajau, Dominique Riviere, Claude Selaquet, Michel Tessier, Guillaume Truttman

Absents excusés :

M^{mes} Marianne De Brito, Odile Dubus, Sabrina Jaubert, Patricia Leroux, Marie-Claude Philippe & MM. Éric Barbareau, Alain Desplaces, Max Journo, Fabien Royer

Invités: Mme Maryse Pivonnet & MM. Frédéric Badin, Georges Potard, Nicolas Zajac, Christian Zakarian

Le quorum étant atteint, le Président Philippe Pudelko ouvre la séance à 9h05

Philippe Pudelko rappelle l'ordre du jour :

- Visio avec Patrick Karam du Conseil régional et les clubs
- Validation des PV des CA du 27/03 et du 24/04
- Préparation de l'AG du 05 juin 2021
 - bilans COC, CTA, CSR, discipline, CRL, communication/marketing, bilan financier 2020
 - projets COC, CTA, CSR, PPF, tarifs formations et tarifs généraux, budget 2021
- Questions diverses

VISIO-CONFÉRENCE AVEC PATRICK KARAM ET LES CLUBS (Philippe Pudelko)

Philippe Pudelko apporte les précisions sur l'organisation de la réunion avec Patrick Karam du Conseil régional et les clubs de handball de l'Île-de-France.

Au départ, cette réunion n'avait pas été prévue, mais vu l'insistance du Conseil régional, la ligue l'a organisée pour le vendredi 14 mai. Cette réunion a dû être reportée au 20 mai du fait de l'indisponibilité de certains intervenants, la date d'envoi à la région des tableaux d'aides a été elle aussi reportée du 5 mai au 22 mai 2021.

Monsieur Patrick Karam a rencontré 40 ligues sur l'Île-de-France

VALIDATION DES PV DES CA DU 27/03 ET DU 24/04

Les 2 PV étaient dans l'invitation du CA

Marie-José Gaudefroy précise que les remarques formulées par Valérie Jacob ont été prises en compte (correction sur le club de MARTIGUA et sur l'ANS Emploi, remplacement de « 12K€ sur 3 ans » par « 12K€ par an sur 3 ans »)

⇒ Les 2 PV sont validés à l'unanimité

PRÉPARATION DE L'AG DU 5 JUIN 2021 (VOIR PRÉSENTATION)

Philippe Pudelko rappelle que l'AG se déroulera le 5 juin en présentiel à la MDH, dans le gymnase (de façon identique à l'AG élective) et que tout ce qui sera présentée lors de cette AG doit être validée par ce CA.

> Bilan COC (Christian Zakarian)

Christian précise qu'il n'y a eu qu'une seule journée de championnat, donc le bilan a été complété par toutes les autres actions de la COC

Christian Pastor indique qu'à la fin de son mandat de président de la COC, il avait été envisagé que les championnats corpos allaient être géré par le comité de Paris. Christian Zakarian, précise que cette saison, cette volonté a été réitérée en plénière COC.

⇒ Le CA approuve le bilan COC à l'unanimité

> Bilan CTA (Jean-Marie-Lasalle)

Jean-Marie précise que ce qui a été important a été de garder le lien avec les JAJ et les JA, et que les arbitres ont bien participés.

Isabelle Penafiel demande si les QCM de la ligue peuvent être mis à disposition des comités car elle est très inquiète sur la reprise des arbitres départementaux. Pierre Lentier partage son inquiétude. Dominique Rivière pense que tous les comités ont un responsable des questionnaires arbitraux. Il précise que dans le CDHB77 les arbitres en sont à leur troisième questionnaire.

Isabelle félicite le CDHB77 mais indique que tous les comités n'en sont pas au même point.

En conclusion, la lique peut être en soutien des comités qui n'ont pas mis en place leurs questionnaires respectifs.

Remarque : pour le renouvellement de la qualification des officiels de table, le nombre de match reste à 15, mais la fin de validité est reportée de 2 ans (pour les échéances de juin 2021 et de juin 2022) ou d'1 an (pour l'échéance de juin 2023), ainsi tous les OTM auront 3 ans pour faire leur 15 matches malgré l'arrêt des championnats à cause de la Covid.

⇒ Le CA approuve le bilan CTA à l'unanimité

> Bilan CSR (Guillaume Truttmann)

Isabelle Penafiel demande si pour les saisons futures une réflexion va être menée.

Guillaume répond que pour la saison prochaine cela sera trop court, car ce sujet nécessite un travail en commun avec les clubs.

Georges Potard précise qu'un grand chantier a été lancé par la fédération sur le toilettage des statuts et des règlements, concernant la CMCD une note de cadrage a été faite et le projet confié à Marie Bourasseau. Cette note de cadrage contient 2 axes importants : une plus forte autonomie des territoires et une approche plus valorisante que pénalisante.

⇒ Le CA approuve le bilan CSR à l'unanimité

> Bilan discipline (Claude Selaquet)

Ce bilan ne se vote pas mais il sera dans les documents préparatoires à l'AG, c'est pour cela qu'il est présenté au CA afin de prendre en compte des remarques éventuelles.

Ce bilan est un état des lieux à la date de l'AG et non un bilan global de la saison, cette dernière n'étant pas encore terminée.

Georges Potard indique qu'un Bureau Directeur fédéral va se prononcer sur les suspensions qui n'ont pas été purgées du fait de l'arrêt des championnats

> Bilan CRL (Béatrice Blasak)

Ce bilan ne se vote pas mais il sera dans les documents préparatoires à l'AG, c'est pour cela qu'il est présenté au CA afin de prendre en compte des remarques éventuelles.

> Bilan communication/marketing (Isabelle Pénafiel)

Ce bilan ne se vote pas mais il sera dans les documents préparatoires à l'AG, c'est pour cela qu'il est présenté au CA afin de prendre en compte des remarques éventuelles.

Isabelle Penafiel présente l'appel d'offre qu'à lancé la ligue et demande à Sabrina et à Pierre, s'ils confirment vouloir toujours faire partie de la commission d'étude des propositions des équipementiers. Pierre confirme, Sabrina étant absente, Isabelle la contactera ultérieurement.

Christian Pastor demande si cet appel d'offre prend en compte le moule déjà acheté pour les médailles de la ligue. Philippe précise que le moule doit être récupéré et l'on verra directement avec l'équipementier retenu si nous pouvons l'utiliser ou non.

Isabelle précise que le périmètre de cet appel d'offre ne concerne que la ligue, pas les comités, ni les clubs.

À la date du CA, il y a déjà 5 propositions.

Philippe Rajau rappelle que les 2 banques de la ligue seront partenaires sur les équipes de ligue, et demande comment cela va se passer. Isabelle précise que ce sera 1 banque par équipe.

> Bilan financier 2020 (Jean-Philippe Mennesson)

Jean-Philippe précise qu'il a pu compléter le réalisé de l'année 2020 avec les informations du commissaire aux comptes et l'expert-comptable.

Il a fallu prendre en compte le changement d'outil comptable au 30 juin 2020 et travailler sur 2 bascules comptables.

La ligue finit l'année 2020 avec un excédent de 36485 euros en intégrant les engagements pris avec le plan de relance (190000 euros sur cette saison plus les 180000 sur la saison prochaine).

Pierre Lentier indique que lorsque les AG des comités vont se dérouler, il est fort probable que les clubs posent des questions sur les finances de la lique.

⇒ Le CA approuve le bilan financier 2020 à l'unanimité

> Projet COC (Nicolas Zajac)

Nicolas apporte une précision : si la décision de passer en année paire pour un an est validée lors de l'AG ligue, elle sera appliquée même pour les comités.

Ce report ne concerne que les championnats jeunes.

Dominique Rivière insiste sur le fait qu'en cas de catégorie U19 (dans les championnats départementaux), on ne doit pas pouvoir surclasser 1 jeune de 15 ans, il va envoyer un mail à tout le CA et aux présidents de comité précisant ce point important.

⇒ Le CA approuve le projet COC à l'unanimité

La COC propose d'enlever les obligations de nombre de jeune sur les équipes réserves d'équipes territoriales pour 1 an. Attention pour les équipes réserves des équipes nationales sont toujours soumises aux obligations du nombre de jeune.

Frédéric Badin souhaite proposer non pas une annulation, mais une diminution du nombre de jeune, car il trouve cette mesure dangereuse pour les jeunes joueurs qui risquent de ne plus jouer.

Isabelle Penafiel soutien cette proposition.

Philippe Pudelko précise que les administrateurs peuvent aller contre l'avis des CTF par rapport aux enjeux.

Proposition sur les masculins :

Pré-nationale 5 -> 3 Excellence 4 -> 2 Honneur 3 -> 2

Proposition pour les féminines :

N3R 4 -> 3 Pré-nationale 3 -> 2 Excellence 2 -> 2

Attention, les clubs qui souhaitent monter au niveau fédéral devront combler les obligations fédérales.

19 membres du CA votent pour la diminution des obligations de jeune

5 membres du CA votent pour la suppression des obligations de jeune

- 1 membre du CA souhaite conserver les obligations actuelles
- 2 membres du CA s'abstiennent.
- Le CA se positionne donc sur l'allégement des obligations de jeune dans les équipes réserves

> Projet CTA (Jean-Marie-Lasalle)

Le projet CTA concernant les compléments apportés sur les missions des délégués a déjà été présentée au conseil d'administration. La CTA a rajouté les modifications demandées par les administrateurs.

⇒ Le CA approuve à l'unanimité le projet modifié CTA

> Projet CSR (Guillaume Truttmann)

Le calendrier des conventions a été décidé avec la COC

Georges Potard indique qu'il a fait une note de cadrage, qui est en attente de validation du bureau directeur fédéral pour reporter la date de dépôt des conventions de niveau national à la fédération du 15 au 30 juin.

Concernant les membres de la CSR, le CA demande à enlever les présidents des CSR des comités mais indiquer « *1 représentant par comité* ».

Frédéric Badin informe que son représentant qu'il avait proposé à la CSR n'a pas été contacté. Guillaume va s'en occuper.

□ Le CA valide à l'unanimité le projet de la CSR modifié concernant les membres qui constituent cette commission.

> Projet PPF (David Peneau)

Il s'agit du calendrier des inter pôles, inter comités, ...

David Peneau indique que lors de l'ETR du 10 mai, il a été décidé, comme l'année 2007 n'avait rien eu cette année, de faire un inter-comité pour eux en concertation avec les CTF et les CTS

David Peneau précise qu'au niveau des PPF, s'il y a des besoins en cadres techniques ou autre, des fiches de poste seront élaborées avec appel à candidature et une commission de sélection des candidats.

> Tarifs formation (Monique Ansquer) et tarifs généraux (Marie-José Gaudefroy)

Monique indique qu'il n'y a pas de changement majeur dans les tarifs, mais plutôt un changement de présentation.

Des frais d'inscription ont été rajoutés pour les T4 et T5 Pro.

Monique Ansquer précise que le tarif horaire indiqué est en TTC.

Philippe Pudelko précise que toutes les formations professionnelles sont éligibles à l'AFDAS

Isabelle Penafiel souhaite faire remonter une information à la fédération : elle trouve que l'AFDAS a énormément réduit la voilure des financements. Philippe Pudelko précise que la ligue est en négociation avec le CFA de la fédération, ce qui permettrait de ne plus dépendre de l'ARFA.

Frédéric Badin fait remarquer que les stagiaires ne sont pas vraiment honnêtes lorsqu'ils remplissent les questionnaires de satisfaction puisqu'ils ne sont pas anonymes, notamment sur l'organisation, les convocations ...

Isabelle Penafiel partage cet avis.

⇒ Le CA valide à l'unanimité les tarifs des formations et les tarifs techniques

> Budget 2021 (Jean-Philippe Mennesson)

Philippe Pudelko indique que le budget a été calculé avec une reprise évaluée à 5 000 licences supplémentaire par rapport à cette saison

Le budget du Beach a été augmenté de 30K€ pour prendre en compte le Beach Hand Tour.

⇒ Le CA approuve le bilan financier 2020 à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

> Anne-Sophie Picquart indique que la convention USEP IDF / ligue IDF handball a été signée par l'USEP Cette convention va être descendu au niveau des USEP départementaux.

Dans cette convention, Philippe Pudelko précise qu'il y a l'article 7 qui est très important pour les comités (récupération des noms, prénoms et dates de naissances des enfants participant aux évènements).

Philippe Pudelko signera cette convention en septembre sur un événement USEP.

Cette convention sera envoyée aux présidents de comité dès signature.

Anne-Sophie travaille (dans un groupe de travail USEP) sur un document et une vidéo sur des exercices types pour l'action « 30 minutes de sport par jour »

> Isabelle Penafiel aurait souhaité que le CA soit consulté pour les 3 postes ouverts (dont 1 en remplacement)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h42.

Date du prochain CA: à définir

Marie-José Gaudefroy Secrétaire Générale

gould

Philippe Pudelko Président



Conseil d'administration du 15 mai 2021

visio-conférence

Ordre du jour

CA ligue

- Validation des PV de CA du 27/03 & 24/04
- Validation des bilans 2020-2021
 - COC
 - CTA
 - CSR
 - Discipline
 - CRL
 - Communication-marketing
- Validation des projets 2021-2022
 - COC
 - CTA (délégué officiel)
 - CSR
- Programmation PPF
- Dossier financier
 - Tarifs formations & tarifs généraux



Validation PV



Validation PV des CA précédents

Merci de valider les procès-verbaux suivants :

PV du Conseil d'administration du 27/03/2021

PV du Conseil d'administration du 24/04/2021



Bilan COC 2020-2021





Bilan COC 2020-2021



- Organisation de réunion :
 - ✓ Restreintes COC
 - ✓ Plénières (COC élargie aux représentants des comités, de l'ETR et de la CTA)
 - √ 7 réunions mixtes avec les clubs IDF (une réunion par territoire avec les COC, les techniciens et les clubs)
- Réponses aux multiples mails et appels téléphoniques
- Plusieurs plans de reprise ont été élaborés au cours de la saison pour être prêt, au cas où
- Préparation de la saison prochaine:
 - ✓ Sur les championnats jeunes, que ce soit sur les catégories d'âge, les formules de compétition,
 - ✓ De façon générale sur les règlements sportifs et le calendrier de la saison prochaine.



BILAN CTA2020-2021







Les actions menées par la CTA sont liées à l'étude de novembre 2017 sur les forces et faiblesses de l'arbitrage en Île-de-France en novembre 2017

- 2018 : Mise en place de la réforme de l'arbitrage sur le territoire IDF
- 2019 : Création du PPF Arbitrage IDF
- 2020 : Création du projet CTA 2020-2024
 - Structuration de la commission par pôles
 - Création du plan de formation des JA et JAJ IDF
 - Mise en place du « plan de formation Covid » (à distance)
 - Création du référentiel de compétences des JA et JAJ T1-T2-T3
 - Harmonisation des actions de l'arbitrage sur l'ensemble des comités
 - Augmentation du nombre d'accompagnateur territoriaux (10 à 33)
 - Création de la plateforme de partage de l'arbitrage territorial (Teams)
 - Création des outils d'évaluations du déploiement du projet





Formation à distance des JAJ

Ces travaux à distance ont répondu à trois objectifs

- > Maintenir un lien social avec et entre les JAJ régionaux et leur encadrement
- Renforcer les compétences des JAJ via la proposition de séquences de formations adaptées à leurs problématiques
- > Expérimenter un nouveau modèle de méthode pédagogique auprès des JAJ

Les JAJ se sont positionnés de manière libre et autonome, sans obligation de participation et à raison d'une séquence de formation par mois.

Au total, **plus de 115 JAJ** ont participé à ces séquences de formations, ce qui est un indicateur de réussite non-négligeable et qui nous poussera donc à renouveler cette expérience la saison prochaine, peu importe le contexte sanitaire.





Formation à distance des JA Adultes

- Le responsable du pôle adulte T1-T2-T3 a la liberté de positionner les séquences de formations en fonction de la concordance des disponibilités des formateurs et des JA.
- Il est assisté des référents de chaque groupe et des formateurs qu'il juge nécessaire à l'aboutissement de la formation Les JAJ se sont positionnés de manière libre et autonome, sans obligation de participation et à raison d'une séquence de formation par mois.
- Des exercices à distances type QCM sur les règles de jeu ont été également réalisés entre novembre 2020 et mars 2021 :

TEST	PARTICIPATION	REUSSITE
T1 1	86%	77,44%
T1 2	78%	79,96%
T1 3	67%	81,52%
T2 1	79%	79%
T2 2	79%	70%
T2 3	45%	47%

 Le découragement lié aux inquiétudes de la pandémie sont sans aucun doute les déterminants de la chute de la participation et des résultats.





Harmonisation des outils d'évaluation

- Un travail de fond a été mené avec les comités autour des contenus de formations des JA et JAJ T1, T2 et T3.
- A la suite de ces travaux, il convenait de créer un outil d'évaluation commun à l'ensemble du territoire correspondant aux attendus des populations de juges-arbitres territoriaux.
- Cette fiche de suivi, créée le 12 mai 2021 de concert avec les responsables départementaux et régionaux de l'arbitrage francilien sera effective et utilisable à partir de septembre 2021.





Formations des encadrants de juges-arbitres – Animateurs d'écoles d'arbitrage

- Cette formation, s'est déroulée à distance à 100 %.
- 17 nouveaux clubs se sont dotés d'une école d'arbitrage à l'encadrement formé
- Nombre d'Animateurs d'écoles d'arbitrage formés : 24
- Certification : mai-juin 2021





Formations des juges-accompagnateurs territoriaux

- Cette formation, à destination des personnes œuvrant dans la formation continue des JA et JAJ en compétition territoriale, s'est déroulée à distance à 100 %.
- Elle a été déclinée lors de la saison 2019-2020 avec la stratégie de déploiement suivante :
 - **Saison n**: Formation des juges-accompagnateurs CTA (ex Juges-Superviseurs Territoriaux)
 - Saison n+1: Formation des juges-accompagnateurs officiant sur les championnats départementaux
 - Saison n+2 : Formation des Animateurs/Accompagnateurs d'écoles d'arbitrage + JA territoriaux/nationaux volontaires
- Nombre de juges-accompagnateurs formés : 24
- Certification: septembre-octobre 2021





Formations des officiels de table

- Soixante Officiels de table validés pour 25 clubs franciliens
- Un encadrant formateur OTM pour CTA Guadeloupe
 - Effets COVID Validités prorogées En cours de validation CNA :
 - Echéance 06/2021 => nouvelle échéance 06/2023 (+ 2 ans)
 - Echéance 06/2022 => nouvelle échéance 06/2024 (+ 2 ans)
 - Echéance 06/2023 => nouvelle échéance 06/2024 (+ 1 an) Ce qui inclus 3 saisons complètes pour les 3 cas.

Désignations des Officiels de table

- EHF Champion's League Men : 9 désignations
- EHF European League Women : 4 désignations
- Matches Equipes de France : 2 désignations
- Finales Coupe de France : 2 désignations





Féminisation

- 24 octobre 2020, création du pôle féminisation CTA
- Le pôle féminisation a pu s'organiser afin de répondre à plusieurs sollicitations tant fédérales que territoriales
- Mise en place d'un plan de communication de 10 dates
- Recensement des juges-arbitres féminines sur le territoire francilien en corrélation avec les bassins départementaux (manque quelques données bassins 93 et 75)

Т	1	T.	2	T3		Accompagnatrice	Déléguée
JA	JAJ	JA	JAJ	JA	JAJ		
9	13	18	9	45	38	2	3

Réunions bimestrielles CNA féminisation pôles territoriaux (21 janvier et 11 juin 2021)



BILAN CSR 2020-2021





BILAN CSR 2020-2021



CMCD

Pas de CMCD cette saison

Conventions

Un état des conventions reçues sera fait lors de l'AG (les conventions vont commencer à arriver le 15 mai, donc pas de chiffre pour le CA, mais des chiffres pour l'AG)

Mutation

Pour l'AG nous pourrons sortir un tableau des mutations

Équipements

- 1 classement terminé
- 2 classements en cours
- 2 classements à venir



BILAN Discipline 2020-2021





BILAN Discipline 2020-2021



Toutes compétitions confondues		%
Rapports d'arbitres	4	22,22
Autre que rapport d'arbitre (Plainte, public, président…)	14	77,78
Engagements de poursuite disciplinaire	18	100,00
Sans mesures conservatoires	16	88,89
Avec mesures conservatoires	2	11,11
Joueur fautif	2	11,11
Autres fautifs : président, club, responsable de plateau…	2	11,11
Affaires pendant match	4	22,22
Affaires après match	3	16,67
Affaire dans le cadre de l'associatif	11	61,11
Affaires avec instruction	11	61,11
Affaires sans instruction	7	38,89
Sanctions	14	77,78
Sans suite / relaxe	2	11,11
En attente de la décision de justice	2	11,11
Dossiers féminins ouverts Dossiers masculins ouverts		5 27,78 1 61,11
Dossiers clubs		2 11,11
Dossiers ouverts sanctionnés	1	8 100,00



BILAN Discipline 2020-2021



Comité 94

1 dossier en cours de traitement

Comité 75

0 dossier



BILAN CRL 2020-2021





BILAN CRL 2020-2021



À ce jour, la commission n'a été saisie d'aucun dossier



BILAN COMM-MARKETING 2020-2021





BILAN COMM-MARKETTING





ÉQUIPEMENTSSPORTIFS

Appel d'offres

Saisons 21-22 à 23-24

Lancement de l'appel d'offres pour les équipements sportifs de la ligue

La Ligue Île-de-France de Handball organise et centralise les pratiques du handball sur toute la région Île-de-France.

Ses missions et son organisation la conduisent chaque saison à acquérir du matériel sportif et des équipements sportifs afin de doter ses commissions, ses pôles, ses sélections et ses événements.

Le volume annuel de ces acquisitions est tel que la ligue souhaite s'imposer une obligation volontaire de mise en concurrence des fournisseurs potentiels.

La Ligue Île-de-France de handball a donc lancé à compter du 1^{er} mai 2021 un appel d'offres qui portera sur les acquisitions des saisons 2021-2022 à 2023-2024.



BILAN COMM-MARKETTING



À cet effet, 4 lots ont été composés et sont soumis à cet appel d'offres :

Lot N°1 FONCTIONNEMENT LIGUE

- Équipements du CA, des commissions, des salariés
- Récompenses compétitions
- Distinctions ligue

Lot N°2 TECHNIQUE – PPF

- Équipements des 4 sélections IDF
- Équipements des 2 pôles espoirs
- Matériel sportif des pôles

Lot N°3 ÉVENEMENTIEL

 Équipement des bénévoles, goodies et dotations (tee-shirts/ballons) sur tous les événements en gestion ligue FINALITÉS IC – FINALES CF – HAND FAUTEUIL – HANDENSEMBLE – ÉTÉ...

Lot N°4 SERVICE AUX CLUBS AIDE A LA PRATIQUE

- Kits nouvelles pratiques
- Équipements bénévoles, goodies, dotations pour les séminaires (féminisation, Intégrité, etc.)

Les candidats devront candidater à l'obtention d'un ou plusieurs lots avant le

⇒ samedi 22 mai à 23 h 59 ⇔



Projet COC 2021-2022





Championnats régionaux jeunes 21-22



Si validation par l'AG de la modification pour la saison 2021-2022 des catégories d'âge (passage en catégorie dites paires)

Suspension des articles relatifs aux catégories dites impaires

aujourd'hui	moins de 18 ans	moins de 15 ans	moins de 13 ans
2020-2021	2003 / 2004 / 2005	2006 / 2007	2008 / 2009

		moins de 18 ans	moins de 16 ans	moins de 14 ans
passage pair	2021-2022	2004 / 2005	2006 / 2007	2008 / 2009
		moins de 18 ans	moins de 15 ans	moins de 13 ans
retour impair	2022-2023	2005 / 2006 / 2007	2008 / 2009	2010 / 2011



Championnats régionaux jeunes 21-22



1re phase délayages départementaux

organisation départementale

> date limite 17/10/2021

2º phase barrages régionaux (par tirage au sort)

8 poules de 2 sur matches A/R

23-24/10/2021 & 6-7/11/21

4 clubs classés de 1 à 4 par comité

les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées en région

tirage au sort pour déterminer les poules :

· les vainqueurs sont qualifées en région • les perdants retournent en championnat départemental

barrage 1		
3 ^e		
4 ^e		

barrage 5

barrage 2
3 ^e
4 e



barrage 6

4e



barrage 3





barrage 4

4e

Composition des poules comprenant chacune 2 premiers de comité

un tirage au sort sera effectué par la COC territoriale pour déterminer les 4 départements concernés; ces poules seront complétées par les 2 meilleurs barragistes et 2 autres barragistes parmi les 6 restants (phase 2)

3º phase délayages régionaux (en fonction des tirages et des résultats des barrages)

6 poules de 4 sur 3 matches secs

13-14/11/21, 20-21/11/21 & 27-28/11/21

comp	osition	résu	iltats
poule A	poule B	poule A	poule B
1 ^{er}	1 ^{er}	1_1_1	1_1_
2 ^e	2 ^e	2	2
2 e	2 e	2	3



	poule
7	1 ^{er}
	2e
	2e
	bar

bar

poule E

1er

bar

bar

poule D
1 er
2 ^e
2 ^e
bar

poule F

1er

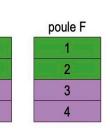
bar

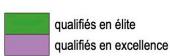
bar

	poule C
	1
→	2
	3
	4

poule C	poule D
	1
2	2
3	3
4	4

poule E
1
2
3
4



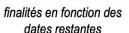


4º phase championnats régionauux (répartition équilibrée)

2 poules élite 2 poules excellence

à partir de décembre





ex. A	ex. B
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6

finalités en fonction des dates restantes











Ce schéma de compétition sera appliqué même si le changement de catégorie n'est pas validé par ľAG



Championnats régionaux jeunes 21-22



CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 14 ANS MASCULINS & FÉMININS									
75 4 clubs	77 6 clubs	78 6 clubs	91 6 clubs	92 6 clubs	93 6 clubs	94 6 clubs	95 6 clubs	dans dpts	
30 équipes réparties en 10 poules de 3 (les 2 meilleures équipes classées de chaque département sont exemptées) les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 20 qualifiés								1 ^{re} journée	
36 équipes (les 20 équipes du 1er tour + les 16 équipes exempts) réparties en 12 poules de 3 les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 24 qualifiés							2° journée		
24 équipes réparties en 6 poules de 4 équipes les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant, soit 12 qualifiés							3° journée		
12 équipes réparties en 4 poules de 3 équipes Seul le premier de chaque poule est qualifié pour le tour suivant, soit 4 qualifiés							4 ^e journée		
			1/2 FINA Les 4 équipes	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				5° journée	
			EINIA	r=s				6e	



journée



Règlement de participation 2021-2022



Article 36.2.4 : Surclassement des joueurs de moins de 16 à moins de 18 ans

Un joueur de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit au pôle est autorisé à évoluer dans les compétitions moins de 18 ans régionales.

Après un match joué en moins de 18 ans régional, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral ou régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.



Accession championnat de France U18 masc. 2022-2023



1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise par le club lui-même.

Chaque saison, la ligue IDF peut prétendre à 1 ou 2 places supplémentaires en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

2. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour l'année 2022-2023 comme défini au point 1 à condition que le club ou la convention évolue en moins de 16 ans élite région et en moins de 18 région (ou nationale) sur l'année 2021-2022 :
 - Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison 2022-2023.
 - Dans le cas où tous les comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera directement reversée directement au point b.
- b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année 2022-2023 comme défini au point 1 et au point 2.a sera ou seront attribué(e)s par un barrage, les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison 2022-2023, un club ou une convention doit, soit avoir participé au championnat de France sur la saison 2021-2022, soit avoir évolué en moins de 16 Elite région sur la saison 2021-2022 ou soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans (2005) ayant participé un minimum de 6 matchs en championnat moins de 18 régional élite sur la saison 2021-2022.

Accession championnat de France U17 fém. 2022-2023



1. Mode de qualification

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 17 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

2. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 16 ans de la saison 2021-2022 est qualifié pour le championnat de France de la saison 2022-2023 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- Une équipe ayant évolué en championnat de France moins de 17 sur l'année 2021-2022 et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année 2022-2023 sera automatiquement qualifié en championnat de France moins de 17 ans sur l'année 2022-2023, à condition que son équipe évolue également en championnat moins de 16 ans régional sur la saison 2021-2022 ou à défaut termine dans les 2 premières places du plus haut niveau départemental moins de 14.
- c. Une place est attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 17 pour l'année 2022-2023 à la condition que l'équipe présentée évolue en championnat moins de 16 ans Région sur la saison 2021-2022.
- d. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme défini au point 3.

3. Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans :

- a. Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison 2022-2023, il faut, soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison 2021-2022, soit avoir participé au championnat régional moins de 16 ans élite de la saison 2021-2022.
- ь. La COC territoriale IDF pourra refuser (sur avis motivé) l'engagement des équipes présentées.



Championnats régionaux adultes



Suspension de l'application des articles D-3, D-5 et D-6 du Titre 2, relatif aux équipes réserves (imposition jeunes)



LE DÉLÉGUÉ OFFICIEL Projet CTA Île-de-France

FFHANDBALL RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX Art. 90





Délégué Officiel - Définition



*Art. 90 page 92 des Règlements Généraux FFHandball – DÉLÉGUÉ OFFICIEL

Les commissions d'organisation des compétitions s'assurent du bon déroulement de celles-ci. À cette fin, elles ont la possibilité de désigner, à leur initiative ou sur la demande d'un club, un délégué officiel. Les délégués désignés par la commission d'organisation des compétitions, à la demande des clubs, sont à la charge des clubs demandeurs. Le délégué officiel remplit un rôle d'observateur. À cet égard il doit adresser dans les 48 heures un rapport à la commission d'organisation des compétitions compétente, quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre.

Une place lui est réservée à la table de marque (erreur d'impression correctif en cours <mark>dans les R.G 2021-2022</mark> :

Seuls les deux officiels de table, un juge-délégué national, un accompagnateur de JAJ, un speaker peuvent siéger à une table de marque - RG : 91.2.2.f).

Le délégué officiel ne peut se substituer à un accompagnateur de juge-arbitre jeune ou à un juge-superviseur d'arbitre. En aucun cas, le délégué officiel ou tout autre officiel ou tout élu ne peut intervenir sur le déroulement d'une rencontre. Les juges-arbitres restent seuls responsables de la direction du jeu. Le délégué officiel fait l'objet d'un défraiement selon les barèmes votés en assemblée générale fédérale chaque saison. Ce défraiement est à la charge du club sanctionné (dans le cas d'un huis clos), du club demandeur ou de l'instance organisatrice en cas de désignation à l'initiative de la commission d'organisation des compétitions.



Délégué Officiel - Introduction



La principale mission du délégué officiel est d'observer et de rapporter d'éventuels incidents.

Sa présence permettra de préserver la régularité des compétitions et/ou de veiller au bon déroulement d'une rencontre. Cf art. 90 R.G FFHandball

Dans le cadre disciplinaire environnemental et factuel des championnats, la présence d'un représentant officiel de l'instance organisatrice est souhaitée ou obligatoire dans les trois cas suivants :

1/ Demande officielle des commissions d'organisation des compétitions nationale ou territoriale ou commission territoriale d'arbitrage via la COC, ou commissions de discipline nationale ou territoriale via la COC, – aux frais de la commission requérante.

Dans un cadre de sanction (huis clos disciplinaire)

Dans un cadre de prévention (antécédents sportifs ou environnementaux...)

2/ Demande officielle et argumentée de l'un des clubs opposés – aux frais du club requérant.

Dans un cadre de prévention (antécédents sportifs ou environnementaux...)

3/ Demande des comités directeurs nationaux ou territoriaux – aux frais de l'instance requérante

Dans un cadre de prévention (antécédents sportifs ou environnementaux...)



Délégué Officiel - Personnes ressources COMMISSION Délégué Officiel - Personnes ressources COMMISSION DE LA COMPISSION DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION DE LA COMMISSION DE LA



PERSONNES RESSOURCES - RAPPEL

Les personnes désignées pour cette mission doivent être majeures et titulaires d'une licence en cours de validité à minima dans la structure FFHandball où elles sont appelées à officier. Elles se voient octroyer *in facto* la qualification de Délégué Officiel

Les personnes « ressources » appelées à cette mission de sauvegarde ou de prévention **n'ont pas la qualité de juge**. Cette dernière est réservée aux juges-arbitres ou juges-accompagnateurs ou Juges Délégués Nationaux, lesquels sont seuls qualifiés et certifiés pour leurs qualités de **Juges** validées par examen.

La qualité de juge-arbitre ou juge-accompagnateur ou juge-délégué national ne peut prévaloir à la mission de délégué officiel dans le sens où la mission prime sur la qualification de la personne ressource désignée pour celle-ci.



Délégué Officiel - Missions (rappel)



À ce constat règlementaire, les délégués officiels définis à l'article 90 des R.G de la FFHandball* ne peuvent intervenir sur les décisions arbitrales des juges-arbitres dans le cours d'une rencontre quel qu'en soit le motif, leur rôle étant limité à :

- La surveillance de la mise en place règlementaire des circonstances d'une rencontre
- La surveillance de la rencontre sur laquelle ils sont désignés dans le respect des règles éditée par :
 - Le règlement du déroulement d'une rencontre à huis clos
 - Les instructions de la lettre de mission (convocation) confiée par l'instance ou la structure requérante.
 - Les évènements pouvant objectivement être liés aux deux premiers alinéas
 - La rédaction d'un rapport aux instances requérantes sur ces circonstances de rencontre.

Toute intervention à caractère d'arbitrage d'un délégué officiel sur une rencontre peut conduire à l'annulation du résultat de la rencontre, le match à rejouer, mesure administrative pour le délégué officiel qui dépasserait ses prérogatives.

Exception : Sauf sur demande express des Juges Arbitres.

 Les juges-arbitres avec le délégué officiel devront se justifier de l'intervention et de sa pertinence en cas de réclamation ou demande d'une commission.



Délégué Officiel - Situation actuelle



Le délégué officiel est souvent et sémantiquement décliné parfois sous l'appellation de « délégué territorial » pour les territoires. Il est licencié (sauf loisir ou évènementiel) à la FFHandball, majeur sans limite d'âge, membre des instances et coopté conjointement soit par les comités directeurs, ou les commissions nationales ou territoriales d'organisation des compétitions ou commissions d'arbitrage.

Sa qualité est validée de facto et est reconductible tacitement chaque année sportive tant il satisfait aux conditions énoncées ci-avant. Ces conditions ne sont pas subrogées à un examen médical *ni obligatoirement au passage* d'un examen théorique spécifique. Ces capacités d'exercice sont d'autorité reconnues par acquis d'expérience et/ou par la cooptation.

MISSIONNEMENTS

- Présence systématique sur match à huis clos disciplinaire (national ou territorial)
- Présence aléatoire sur match à rejouer
- Présence sur réquisition des COC nationale ou territoriales, des CTA, ou des comités directeurs.
- Présence sur demande d'un club sur argumentation écrite, sur disponibilité humaine, et aux frais de celui-ci.
- Établissement d'un rapport sur les conditions de déroulement d'une rencontre.



Délégué Officiel - Constat de fait



Le délégué officiel sur le territoire connait peu le cadre de sa mission, ses prérogatives, les limites de celles-ci.

En conséquence, Il agit parfois hors cadre et se positionne trop souvent ou bien est considéré par l'environnement comme un Juge dont il n'a pas la qualité certifiée, ce qui peut mettre en porte à faux les juges-arbitres désignés voire leur faire commettre des erreurs de jugement car respectueux de la personnalité du délégué officiel.

Le manque d'information ou formation des personnes ressources mandatées influe sur l'impact final que devrait avoir leur présence qui selon les textes doit :

« constater le bon déroulement d'une rencontre et rapporter les faits environnementaux de celle-ci » tout en constituant une présence dissuasive.





LE PROJET:

Identifier les personnes « ressources »

Lister les licencié.es en capacité de remplir la fonction

Clarifier l'exact positionnement du délégué officiel ou « territorial »

- Spécifier aux délégués officiels identifiés validés un rappel du cadre et des objectifs des missions par un stage ou une réunion physique ou visioconférence de mise à niveau
- Approfondir son expertise pour la rédaction des rapports qu'il doit retourner pour informer du résultat de sa mission
- Étendre ses qualifications administratives

Créer une formation avec l'appui de l'IFFE dans un temps approprié et adaptée aux objectifs gouvernementaux ou fédéraux applicables sur tous les niveaux de jeu et catégories

- Protection du juge-arbitre jeune ou du juge arbitre adulte,
- Protection contre les harcèlements,
- Protection contre les actes racistes, sexistes, ou homophobes
- Prévention des divers actes de violences verbales, physiques, ou psychiques.





IDENTIFIER LES PERSONNES RESSOURCES:

Tout membre de la COC est de fait, habilité à être missionné comme Délégué Officiel sauf lien d'intérêt.

Tout membre de la CTA est de fait, habilité à être missionné comme Délégué Officiel sauf lien d'intérêt.

Tout membre de la Commission de discipline est de fait, habilité à être missionné comme Délégué Officiel sauf lien d'intérêt.

Tout membre du Conseil d'Administration de la ligue Île-de-France est de fait, habilité à être missionné comme Délégué Officiel (sauf lien d'intérêt).

La commission d'organisation des compétitions de l'Île-de-France est souveraine pour désigner la ou le licencié(e) qui sera missionné(e) sur une rencontre ou un évènement sur le territoire IDF.





CLARIFIER LE POSITIONNEMENT – LES MISSIONS :

Le délégué officiel est convoqué officiellement, il doit se trouver sur le lieu de la rencontre au moins 60 minutes avant l'heure prévue du coup d'envoi.

À son arrivée, Il doit se présenter – selon le niveau de jeu – au responsable de salle et de l'espace de compétition ou représentant des structures recevante et visiteuse ainsi qu'aux Juges Arbitres. Puis il doit s'assurer de la bonne organisation de la rencontre selon la lettre de mission qui lui a été confiée.

Le Délégué Officiel a de droit, tous les accès au site de compétition, à l'exception des vestiaires de joueurs.euses ; non accompagné. Si un accès lui est refusé, la structure et/ou les intervenants licenciés impliqués sont sanctionnables.

Le délégué officiel fait inscrire son nom par les juges-arbitres sur la FdMe dans la case identifiée « délégué officiel »

Il ne signe pas la FdMe, car il ne participe pas à la rencontre en tant que juge-délégué ou officiel de table.

Il ne se trouve pas à la table mais peut rester à proximité hors zone de sécurité. Si la configuration des lieux le permet, il peut se trouver près du responsable de salle et de l'espace de compétition.

Statique ou mobile, il se place à l'endroit le plus opportun pour effectuer la mission pour laquelle il est sollicité.

Dans l'unique cas où un juge-arbitre lui demande une information ou un avis, il est tenu de le lui fournir mais, la décision finale reste toutefois toujours du ressort du (des) juges-arbitres ou juges-arbitres jeunes qui pourraient être assisté(s) d'un juge-accompagnateur ou d'un juge-délégué national.

Après le match, il est tenu de rédiger un rapport et de le transmettre à la commission d'organisation des compétitions requérante dans un délai maximum de 48 heures.

Le Délégué Officiel est tenu de répondre aux convocations des commissions de discipline pour apporter tout témoignage.





Créer une formation

- Protection du Juge arbitre jeune ou du juge arbitre adulte,
- Protection contre les harcèlements,
- Protection contre les actes racistes, sexistes, ou homophobes
- Prévention des divers actes de violences verbales, physiques, ou psychiques.

Les missions du Délégué Officiel soumises à formation :

- HUIS CLOS (art.101 RG-FFHandball) frais du club sanctionné
- Vérification des personnes autorisées Joueurs, Juges Arbitres, secrétaire, chronométreur, deux présidents de club ou section, les officiels d'équipe, presse, Resec, médical et secours, toute personne autorisée par l'instance ayant décidé le huis-clos
- PRÉSENCE ALÉATOIRE SUR MATCH À REJOUER, À TERMINER Frais suivant l'instance requérante
- PRÉSENCE SUR RÉQUISITION DES COC Nationale ou territoriales, des CTA, ou du territoire frais territoire
- PRESENCE SUR DEMANDE D'UN CLUB sur argumentation écrite, sur disponibilité humaine, aux frais de la structure requérante.
- ÉTABLISSEMENT D'UN RAPPORT sur les conditions de déroulement d'une rencontre.





CONCLUSION

Afin d'étayer la prévention et d'appuyer la campagne gouvernementale contre toutes les violences plus particulièrement celle identifiées dans la pratique du sport tant par les jeunes, les adultes, les hommes, les femmes, les arbitres, les dirigeants, Il nous parait opportun d'utiliser le règlement existant et les personnes ressources déjà en place dans le handball.

Afin de ne pas surcharger et dévier les acteurs du terrain de l'arbitrage et de leurs missions principalement sportives, il nous paraîtrait légitime d'attribuer au Délégué Officiel, un élargissement du cadre de sa mission afin qu'il puisse rapporter aux instances disciplinaires Territoriales ou Nationales tous faits corolaires d'harcèlements, racismes, sexismes, homophobies, et actes de violences verbales, physiques, ou psychiques.

La présence d'un Délégué Officiel ayant d'ores et déjà un effet préventif et dissuasif sur les acteurs du jeu, la précision et l'élargissement du cadre de mission pourrait également l'amener à témoigner en toute neutralité tant sur un plan disciplinaire associatif que dans un cadre pénal.



PROJET CSR 2021-2022





Projet CSR 2021-2022



Conventions Régionales +16

Pour les renouvellements (y compris avec entrant et/ou sortant) :

Réception par le comité : 15 juin Réception par la Ligue : 30 juin

Pour les créations :

Réception par le comité : 15 août Réception par la Ligue : 31 août

Conventions Régionales jeunes

Pas de convention particulière, Si l'équipe accède à la Région, la convention départementales sera passée en convention régionale après accord CSR

Réception par le comité ? :

Conventions Nationales (pas de changement)

Réception par le comité : 15 mai

Réception par la Ligue : 31 mai

Réception par la fédération : 15 juin



Projet CSR 2021-2022



Article 2 du règlement de la CSR

2 - Membres

La Commission est composée au minimum de 3 membres (conformément à l'article 11.2.2 du règlement intérieur de la ligue Île-de-France de handball) et au maximum de 12 membres, licenciés FFHandball, majeurs

La Commission est composée au minimum de 9 membres, le président de la commission Territoriale et les 8 présidents des commissions départementales des statuts et de la règlementation et au maximum de 12 membres licenciés FFHandball, majeurs



Programmation PPF 2021-2022





Ligue Ile de France de Handball

PROGRAMMATION DES COMPETITIONS ET STAGES MASCULINS ET FEMININS

SAISON 2021/2022 Années 2004,2005,2006,2007,2008,2009

Du jeudi 28 janvier au lundi 1 er février



INTERPÔLES



	IP mas	Du mardi 2 févi	rier au mercre	di 3 février				Poitiers	INTERPÔLES	
	IP mas	Du lundi 1 er m	ars au diman	iche 7 mars				???	INTERPÔLES	
nnée 2006:	*IL mas	Du vendredi 1 octo	obre au diman	oche 3 octobre				CDFAS	IL à Nancy	BFC et GE
Année 2007:	SR 1 mas	Du lundi 25 octobre 12h au jeudi 28 octo	obrebre 14h			40 personnes	2X18	CDFAS		
	SR 2 mas	Du vendredi ou samedi 29/30 octobre				40 personnes		CDFAS	IL à Verno	n CVL et NOR
	SR 1 fem	Du lundi 25 octobre 9h au mercredi 27 d	octobre 18h			40 personnes	2X18	CNSD		
	SR 2 fem	Lundi 20 décembre et mardi 21 décemb	re			20 + 20 personnes	S	CNSD	* pas de nuitée	9
ALCAGNINI E	SR 3 mas	Du lundi 27 décembre 12h au jeudi 30 d	écembre 14h			20/40 personnes		CDFAS		
ERSON P	SR 4 mas	Du lundi 21 février 12h au jeudi 24 févrie	er 14h	r 14h				CDFAS		
PF fem . mas	SR 3 fem	Du lundi 21 février 9h au mercredi 23 fé	vrier 18h			40 personnes		CNSD		
	SR 4 fem	Du mercredi 23 mars 9h au jeudi 24 mar	40 personnes		CNSD					
	IL fem	Du vendredi 25 r	40 personnes		Bourg de Péage	INTERLIGUES				
	SR 5 mas	Du lundi 25 avril 12h au jeudi 28 avril 14	40 personnes		CDFAS					
	IL mas	Du lundi 2 mai 1	l4h au vendred	di 6 mai 14h		40 personnes		St Dié des Vosges	INTERLIGUES	
nnée 2007	ICT 1	5/6 novembre	poule	А	В	Or	rdre des mat	tchs		Lieu
	ICT 2	4/5 décembre	1				J1	1-4	2-3	à déterminer
	ICT 3	4/5 décembre	2				J2	3-1	2-4	à déterminer
	FICT	18/19 décembre	3				J3	1-2	4-3	à déterminer
			4				J4	Demi-finales croisées.		MDH /CDFAS
			* Tirag	ge au sort de la compé	tition aura lie		de septemb	re pour les deux compétitions l		ance 2008 .
	Tests Pôle	mercredi 16 mars	l			25 personnes		CDFAS	à réguler	
nnée 2008	ICT 1	4/5 décembre	poule	А	В	Or	rdre des mat	20000000		Lieu
	ICT 2	18/19 décembre	1				J1	1-4	2-3	à déterminer
	ICT 3	29/30janvier	2				J2	3-1	2-4	à déterminer
	FICT	5/6 mars	3				J3	1-2	4-3	à déterminer
	ICN	16/17 avril	4				J4	Demi-finales croisées.		MDH
	FICN	4/5 juin	* Tirag	ge au sort de la compé	tition aura lie	eu lors de notre ETR	de septemb	re pour les deux compétitions I	CT 2007 et Chpt Fr	ance 2008 .
	Tests Pôle	mercredi 6 avril				25 personnes		CDFAS	à réguler	
	SR 1 mas	Les mercredis 15/22 juin sous forme de	CPS			50 personnes		CDFAS	à réguler	
		erdépartementaux territoriaux	7/8 Mai	•			1	VERSAILLES	* Beach 2006	

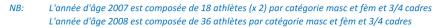
Année 2004/05 IP fem

Du jeudi 4 novembre au samedi 6 novembre 200 personnes S. EL JAMMAL Colloque TIBY

P-TIBY-CDFAS.EAUBONNE

Bourg de Péage

4 groupes masc et fem









Tarifs 2021-2022





			В	énévole	Salarié		
FORMATION	Volume horaire(*)(**)	Frais d'inscription	Tarif horaire	Tarif	Tarif horaire	Tarif	Frais de certification
CF1 - ACCOMPAGNER - Contribuer à l'animation	40 h		6 €/h	240 €	12 €/h	480 €	30 €
CE2 DIDICED Contributor ou							
CF2 - DIRIGER - Contribuer au fonctionnement de la structure	40 h		6 €/h	240 €	12 €/h	480 €	30 €
CF3 - Animer des pratiques	92 h		6 € /h	552 €	12 €/h	1 104 €	75 €
éducatives	32 II		0 (/11	332 C	12 (/11	1104	15 C
Module - Animer le Babyhand et Hand 1er pas	45 h		6 €/h	270 €	12 €/h	540 €	
Module - Entraîner des enfants	45 h		6 €/h	270 €	12 €/h	540 €	
Module 5 - Agir dans différents milieux (Temps réparti dans les modules)	10 h		6 €/h	60 €	12 €/h	120 €	
CF4 - Animer les pratiques sociales	92 h		7 €/h	644 €	12 €/h	1104 €	75 €
Module - Animer la pratique HANDFIT (sport-santé)	45 h		8 €/h	360 €	12 €/h	540 €	
Module - Animer la pratique HANDENSEMBLE (handball et handicap)	45 h		6 €/h	270 €	12 €/h	540 €	
Module 5 - Agir dans différents milieux (Temps réparti dans les modules)	10 h		6 €/h	60 €	12 €/h	120 €	

^{*} le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE.



^{**} volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement.



				Bénévole		Salarié	
FORMATION	Volume horaire(*)(**)	Frais d'inscription	Tarif horaire	Tarif	Tarif horaire	Tarif	Frais de certification
Accompagnateur École d'arbitrage (Inclus au CF1)	25 h		6 €/h	150 €			
Animateur École d'arbitrage	25 h		6 €/h	150 €	12 €/h	300 €	30 €
Module 10 - Entraîner des joueurs arbitres et des arbitres joueurs	10 h						
Module 13 - Faire vivre une école d'arbitrage	15 h						
Juge - Accompagnateur Territorial	30 h		6 €/h	180 €	12 €/h	360 €	30 €

^{*} le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE.



^{**} volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement.



			Bénévole		Salarié		
FORMATION	Volume horaire(*)(**)	Frais d'inscription	Tarif horaire	Tarif	Tarif horaire	Tarif	Frais de certification
BC 1 - Entraîner et Manager	83 h		8 €/h	664 €	14 €/h	1 162 €	100 €
BC 2 - PERFORMER avec des adultes	149 h		8 €/h	1 192 €	14 €/h	2086 €	150 €
Module Entraîner et manager des adultes	40 h		8 € /h	320 €	14 €/h	560 €	
Module Performer	105 h		8 €/h	840 €	14 €/h	1470 €	
BC 3 - FORMER des jeunes	149 h		8 €/h	1192 €	14 €/h	2086 €	150 €
Module Entraîner et manager des jeunes	40 h		8 €/h	320 €	14 €/h	560 €	
Module Former	105 h		8 €/h	840 €	14 €/h	1470 €	
BC4 - Coordonner un projet technique et/ou sportif	62 h		8 € /h	496 €	14 €/h	868 €	75 €
Module coordonner une équipe bénévoles/salariés	35 h		8 €/h	280 €	14 €/h	490 €	
Module Concevoir un démarche de projet	25 h		8 €/h	200 €	14 €/h	350 €	
BC5 - Développer le modèle économique	62 h		8 €/h	496 €	14 €/h	868 €	75 €
Module Commercialiser et promouvoir	35 h		8 €/h	280 €	14 €/h	490 €	
Module Gérer une organisation sportive	25 h		8 €/h	200 €	14 €/h	350 €	
Module ARBITRER	20 h		8 €/h	160 €	14 €/h	280 €	
Module TUTORER	10 h		8 €/h	80 €	14 €/h	140 €	

* le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE.

** volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement.



Titre à Finalité Professionnelle

"ENTRAÎNEUR DE HANDBALL"



			Bé	énévole	Sa		
FORMATION	Volume horaire(*)(**)	Frais d'inscription	Tarif horaire	Tarif	Tarif horaire	Tarif	Frais de certification
ANIMATEUR DE FORMATION	30 h			429 €		855 €	
Module Animateur de proximité	24 h		15 €/h	360 €	30 €/h	720 €	
Module Tuteur de proximité	3 h		8 €/h	24 €	15 €/h	45 €	
TUTEUR /MAITRE D'APPRENTISSAGE	23 h			176 €		330 €	
Module Tuteur de proximité	3 h		8 €/h	24 €	15 €/h	45 €	
Module Tuteur dans l'alternance	12 h		8 €/h	96 €	15 €/h	180 €	
Module Maitre d'apprentissage	7 h		8 € /h	56 €	€ 15 €/h	105 €	
Modules complémentaires/ Formation professionnelle continue	entre 10 et 70h		15 €/h		30 €/h		
Titre à Finalité Professionnelle "ÉDUCATEUR DE HANDBALL"		85 €			12 €/h	5311 €	

14 €/h

6 650 €

85 €



^{*} le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE.

^{**} volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement.

Tarifs généraux

Sur la partie technique, suppression de :

- Participation forfait stage TC2
- VAE



